

**DECISION SPECIFIQUE AUTORISATION
DE TRANSPORT DE CORPS ET SOINS DE
CONSERVATION DE CORPS**

Décision n°2025-82

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DIRECTION COMMUNE ENTRE
LE CHU DE SAINT-ETIENNE ET LE CENTRE HOSPITALIER DE ROANNE**

- **VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-5 ;
- **VU** la Convention de direction commune entre le CHU de Saint-Etienne et le Centre Hospitalier de Roanne ;
- **VU** le décret du 25 janvier 2021 de Monsieur le Président de la République nommant Monsieur Olivier BOSSARD, directeur d'hôpital, en qualité de Directeur Général au sein de la direction commune du CHU de Saint-Etienne et du Centre Hospitalier de Roanne ;
- **Considérant** l'organigramme commun de direction entre le CHU de Saint-Etienne et le Centre Hospitalier de Roanne ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Olivier BOSSARD, Directeur Général du CHU de Saint-Etienne et du Centre Hospitalier de Roanne concernant les autorisations de sortie de corps ainsi que les autorisations de soins de conservation de corps au sein de l'établissement de Roanne.

La délégation de signature s'exerce par la signature de plusieurs formulaires. Elle est autorisée pour plusieurs catégories d'agents du Centre Hospitalier de Roanne.

Cette délégation annule et remplace la délégation n°2023-284 du 8 décembre 2023.

ARTICLE 2 - DELEGATAIRES

Alinéa 1- Détail des habilitations en matière de signature

Une délégation permanente de signature est accordée aux agents désignés afin de signer les formulaires suivants :

- Formulaire CHR22-M07 : autorisation de sortie de corps avant mise en bière ;
- Formulaire CHR 1086-M07-10 : autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne ;
- Formulaire CHR 437-C00 M07-10 : autorisation de soins de conservation de corps.

Alinéa 2- Agents disposant de la délégation de signature

Personnels d'encadrement soignant du Centre Hospitalier de Roanne :

- Madame BOUHDIDA Isabelle – cadre de santé du service mortuaire et faisant fonction de cadre supérieure de santé du pôle Médecine Intensive et Vasculaire.

Cadres de nuit du Centre Hospitalier de Roanne

- Madame BARBIER Christelle, IDE responsable ;
- Madame COUTY Laura, faisant fonction cadre de santé ;
- Madame DELORIERE Céline, faisant fonction cadre de santé.

Agents du service mortuaire du Centre Hospitalier de Roanne

- Madame CHABROUD-GEORGES Stéphanie, aide-soignante et agent de service mortuaire ;
- Madame GASULLA Corinne, aide-soignante et agent de service mortuaire ;
- Monsieur MONNIER Jean-Michel, aide-soignant et agent de service mortuaire ;
- Madame BOYER Perrine, aide-soignante et agent de service mortuaire ;

ARTICLE 3 - EFFET ET PUBLICITE

Elle sera notifiée à chaque délégué et fera l'objet d'une transmission à chaque direction fonctionnelle. Elle sera portée à la connaissance des membres des Conseils de surveillance, accompagnée du modèle de signature de l'ensemble des nouveaux délégués.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département de la Loire et sera consultable sur le site internet. Elle sera également affichée sur les tableaux d'affichage idoines.

Fait à Saint-Etienne, le 12 mai 2025

